

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14.06.2021
A 20 H 00****COMPTE-RENDU DE DECISIONS**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

Présents : tous les conseillers sauf

Absente excusée : Mme ATTON

Absente non excusée : Mme PETOLAT (présente à partir du point 3)

Procuration : Mme ATTON donne procuration à M. ZWIEBEL

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans la vente des maisons d'habitation sises à BAMBIDERSTROFF 73 rue Pierre Klein, 10 rue du Bambesch, 1 rue du moulin, 17 rue Saint Jean

- La convention constitutive d'un groupement de commande « marchés publics d'assurances » a été signée

TABLEAU DES COMMANDES PASSES

FOURNISSEURS	PRESTATIONS	MONTANT TTC (€)
ST NABOR TP VALMONT	DEPOSE-REPOSE PASSAGE BUSE	2 370.00
DECATHLON FORBACH	CAGES DE FOOT	119.00
ATS BAMBIDERSTROFF	CURAGE DE FOSSE ROUTE DE LAUDREFANG	1 050.00
ATS BAMBIDERSTROFF	CURAGE DE FOSSE ROUTE DE LAUDREFANG	300.00
ATELIER DU PATRIMOINE BORDEAUX	RELIURE DE REGISTRES DES DELIBERATIONS ET DES ARRETES	414.60
TOTAL		4 253.60

1.CREATION D'EMPLOI PERMANENT-PERISCOLAIRE-ANIMATION-ENTRETIEN MENAGER

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la nécessité de création de l'emploi d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'animation-entretien ménager du périscolaire, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 20/35[°] pour assurer les fonctions d'animation - entretien ménager du périscolaire à compter du 1.7.2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique, sur la base du 3[°] échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2.RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARSTWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG AINSI QUE MODIFICATION DES RESSORTS DES CONSISTOIRES DE LA PETITE PIERRE ET D'INGWILLER ET DES INSPECTIONS DE LA PETITE PIERRE ET DE BOUXWILLER – CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE EN INSPECTION ALSACE BOSSUE - MOSELLE

Rapport du maire :

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Délibération :

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Détail du vote :

Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix (ZIMMER)

Contre : 0 voix

Mme PETOLAT est présente à partir du point n° 3

3.ACOUSITION DE TERRAINS

M. le maire expose qu'il est nécessaire de régulariser la situation par l'achat de l'emprise de terrain cadastré section 3 parcelle 112/157 appartenant à M. et Mme STECKLER Gustave et Mlle STECKLER Sonia d'une surface de 0.42 ares. Cette emprise est attenante à un mur de clôture et au terrain communal situé rue du moulin.

Un plan d'arpentage a été réalisé par M. HELSTROFFER géomètre.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

M. le maire se retire avant le vote.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain cadastré section 3 parcelle 112/157 d'une surface de 0.42 ares pour un prix maximum de 2 300 € l'are soit pour un montant total de 966 € ;

DECIDE l'acquisition de ce terrain au prix de 2 300 € l'are soit 966 €.

AUTORISE M. le maire à signer les actes notariés. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

4.ACQUISITION DE TERRAINS RUE SAINT HUBERT

M. le maire expose que les travaux d'aménagement de la rue Saint Hubert nécessitent un élargissement de la voirie. Un plan d'arpentage a été réalisé par M. HELSTROFFER géomètre.

Le relevé du géomètre recense les emprises de terrains nécessaires à l'aménagement de la rue Saint Hubert

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

M. le maire propose :

DE L'AUTORISER à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 2 300 € l'are. ;

DE DECIDER de l'achat des terrains aux différents propriétaires au prix de 2 300 € l'are, selon le tableau suivant :

Propriétaires du bien	Adresse du terrain	Références cadastrales	Surface du terrain en are	Surface totale en are	montant du rachat total (2 300€ de l'are)
M. BARTH Denis	rue Saint Hubert	section 7 n°25	0.20	0.20	460.00 €
M. et MME MAYER Laurent et Marie	124 rue Saint Hubert	section 7 n°26	0.95	1.10	2 530.00 €
		Section 7 n°27	0.15		
M. et Mme STECKLER Pascal et Geneviève	118 rue Saint Hubert	section 7 n°342	0.86	1.50	3 450.00 €
		section 7 n°344	0.64		
Mme ZIMMERMANN Colette	114 rue Saint Hubert	section 7 n°30	0.71	0.71	1 633.00 €
MM SCHMITT Julien et Maxime	110 rue Saint Hubert	section 7 n°357	1.36	1.36	3 128.00 €
M. et Mme KOR-STAT Thierry et Fabienne	125 rue Saint Hubert	section 7 n°80	0.11	0.29	667.00 €
		section 7 n°79	0.09		
		section 7 n°78	0.09		
Mme KREBS Eugénie	rue Saint Hubert	Section 7 n°77	0.15	0.15	345.00 €
M. et Mme ADAM Antoine et Claudine	119 rue Saint Hubert	Section 7 n°76	0.21	0.69	1 587.00 €
		Section 7 n°75	0.22		
		Section 7 n°348	0.26		

M. et Mme CAUVY Daniel et Joëlle	115 rue Saint Hubert	Section 7 n°347	0.17	1.03	2 369.00 €
		Section 7 n°73	0.48		
		Section 7 n°349	0.38		
Mme CRUMBACH Marie Anne	111 Rue Saint Hubert	Section 7 n°71	0.98	1.37	3 151.00 €
		Section 7 n°384	0.39		
M. et Mme VIDRGAR Flavien et Barbara	109 rue Saint Hubert	Section 7 n°385	0.06	0.42	966.00 €
		Section 7 n°371	0.36		
SAS C2K par M. Claude KIN	rue Saint Hubert	Section 7 n°447	0.01	0.01	23.00 €
Mme FOLSCHWEILLER Gwladys	99 rue Saint Hubert	section 7 n°434	0.09	0.22	506.00 €
		Section 7 n°431	0.13		
M. et Mme BONIS Guido et Barbara	97 rue Saint Hubert	Section 7 n°429	0.12	0.13	299.00 €
		Section 7 n°64	0.01		
		TOTAL	9.18	9.18	21 114.00 €

DE L'AUTORISER à signer les actes notariés. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Mme FOLSCHWEILLER se retire avant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

5.DENONCIATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Par délibération du 27.8.2019, le conseil municipal a décidé de l'approbation d'une convention pour l'entretien d'espaces verts. Une convention a été signée avec la Société Presto fuites le 30.9.2019.

En raison des difficultés rencontrées par le service technique pour son application, notamment l'accès et des charges d'entretien des espaces verts communaux réalisés en régie, je vous propose de m'autoriser à dénoncer ladite convention et d'annuler la délibération du conseil municipal du 27.8.2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Je vous propose d'approuver la modification de crédits comme suit :

042 - 6811 :	+1 100 €
011 - 617 :	- 1 100 €
040 - 28041582 :	+1 100 €
10 - 10226 :	- 1 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

6. INFORMATIONS

• **M. le Maire donne connaissance aux élus :**

- des dépenses et recettes réalisées en 2021
- des subventions attribuées et sollicitées
- de la validation du temps scolaire de 4 jours par l'académie
- du planning des travaux d'été jeunes
- de la réunion avec les associations ; un compte-rendu sera fait
- une réunion de la commission « rue du moulin » aura lieu le 29.6.2021 à 18 h
- du bilan périscolaire de 2020
- de la lettre de réponse du district urbain concernant le mini-golf

• **Mme FOLSCHWEILLER donne l'information :**

- l'association hip hop cesse son activité au foyer
- une nouvelle association « le country club » démarrera son activité dans la localité

• **M. STEINMETZ prend la parole :**

- le règlement du cimetière a été mise à jour
- communication : facebook : de très bons retours des utilisateurs
- locataire expulsable : un accompagnement a été assuré

• **Mmes DIDER et FOLSCHWEILLER communiquent :**

- un tournoi de foot aura lieu samedi 19.6.2021
- le jardin des 5 sens a été aménagé à l'école
- 3 commémorations ont eu lieu
- le fleurissement du village a été assuré par les agents
- 3 bons de naissance ont été distribués
- fête de Noël : une calèche est prévue à cette occasion
- repas des anciens : M. ZIMMER propose qu'un sondage auprès des personnes soit fait

•M. BOYARD donne les informations suivantes :

- La société Idex a été retenue pour le marché d'exploitation du chauffage
- appartement rue des prés : 2 visites ont été faites ; Mme PETOLAT demande si le loyer sera révisé ?
- un devis pour la réparation de la pierre du bâtiment « presbytère » a été demandé à GM Pierre ; M. TOMASELLA Pierre sera également sollicité pour les travaux
- un flyer « bien vivre ensemble » a été réalisé pour les locataires ; Mme PETOLAT propose de mettre en place un règlement intérieur des communs
- des travaux de plantation d'arbres ont été réalisés en forêts
- commission sécurité : présentation des différents aménagements sécuritaires
- installations électriques : la vérification a été assurée par DEKRA ; des travaux de mise en conformité au Bambesch et du stade de foot sont à prévoir. L'entreprise Elektron sera sollicitée pour établir un devis
- Abattage d'arbres : les établissements Hochard ont été sollicités pour chiffrer ces travaux
- KK des chiens : un flyer a été préparé afin de sensibiliser les gens ; Mme PETOLAT demande si l'on peut s'équiper de distributeurs de sacs ?

La séance est levée à 22 h 20.